

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 5 juillet 2011**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 5 juillet 2011 au « Town Hall » Métis-sur-Mer à 19 h 30.

Étaient présents la présidente Mme June Smith, la conseillère Mme Rita D. Turriff, la conseillère Mme Lysanne Desrosiers, et Stéphane Marcheterre secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 7 h 30.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Lysanne Desrosiers d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2011
4. Comptes à payer.
5. Varia ouvert :
  - 5.1 Achat d'une remorque à M. Dany Simard
  - 5.2 Emprunt de 50 000 \$ au fond de roulement pour camion à incendie sur 10 ans
  - 5.3 Révision du règlement d'emprunt pour le projet d'alimentation en eau potable
  - 5.4 Acceptation de l'offre de service du Groupe Lechasseur (asphaltage)
  - 5.5 Acceptation de la soumission pour la modification de la caserne pour le nouveau camion de pompier d'un montant de 19 785.00 \$ plus taxes à Construction PJ
  - 5.6 Droit de passage VTT, Club VTT Les coyotes de Matane 5e Rang
  - 5.7 Lettre concernant les haies empiétant sur la voie publique
  - 5.8 Informations concernant le Phare de Métis-sur-Mer
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : mardi, 2 août 2011, 19 h 30, à la Town Hall
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 7 juin 2011.**

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 7 juin 2011, soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**COMPTES A PAYER**

Il est proposé par la conseillère Mme Lysanne Desrosiers que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada (juillet)	43.87 \$
Ecole Métis-sur-Mer (juin)	25.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>68.87 \$</b>

## **5. VARIA OUVERT**

### **5.1 ACHAT D'UNE REMORQUE DE M. DANY SIMARD**

Une résolution a été adoptée par la Ville pour acheter une remorque usagée 54 po x 98 po de M. Dany Simard au montant de 800.00 \$. Ce montant sera pris à même les surplus accumulés.

### **5.2 EMPRUNT DE 50 000.00 \$ AU FOND DE ROULEMENT POUR CAMION INCENDIE**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'emprunter à même le fonds de roulement le montant de 50 000.00 \$ pour le camion incendie remboursable sur une période de 10 ans. Aussi la Ville se réserve le droit de rembourser la dette au fonds de roulement avant échéance.

### **5.3 DEMANDE D'AJUSTEMENT DU COÛT MAXIMUM ADMISSIBLE ET DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME PIQM ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROJET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'EAU POTABLE**

Une résolution a été adoptée par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Métis-sur-Mer doit réaliser un projet d'alimentation en eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une confirmation d'aide financière de 1 252 737 \$ pour un coût maximum admissible de 1 439 928 \$ dans le cadre du programme « Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) », pour la réalisation de son projet d'alimentation en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture des soumissions, le coût maximum admissible est maintenant de 2 415 700 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut réaliser son projet sans ajustement de l'aide financière;

**QUE** la municipalité de Métis-sur-Mer demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'ajustement du coût maximum admissible des travaux et de l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du programme PIQM;

### **5.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU GROUPE LECHASSEUR (ASPHALTAGE)**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter l'offre de service du Groupe Lechasseur pour l'asphaltage des tronçons des routes suivantes :

Rue Boule Rock : 19 824.23 \$ + taxes = 22 584.75 \$

Rang 3 Est : 30 091.90 \$ + taxes = 34 282.20 \$

Pour un montant total de : 56 866.95 \$ taxes incluses.

### **5.5 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA MODIFICATION DE LA CASERNE POUR LE NOUVEAU CAMION DE POMPIER**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la soumission de Construction P.J. d'une valeur de 22 540.06 \$ taxes incluses, pour la modification de la caserne de pompier afin d'y accueillir le nouveau camion de pompier.

### **5.6 DROIT DE PASSAGE CLUB DE VTT LES COYOTES DE MATANE**

Une rencontre a été demandée par le président du Club de VTT de Matane afin de mettre aux normes gouvernementales le droit de passage sur le territoire de la Ville dans le 5<sup>e</sup> Rang de Métis-sur-Mer.

### **5.7 LETTRE CONCERNANT LES HAIES PROBLÉMATIQUES**

Une lettre sera expédiée aux contribuables concernant les situations problématiques avec les haies de cèdres empiétant sur la voie publique.

#### **5.8 INFORMATION CONCERNANT LE PHARE DE MÉTIS-SUR-MER**

Des informations ont été demandées concernant la vente du phare de Métis-sur-Mer, son entretien et où en étaient les discussions avec les différents groupes et organismes qui s'occupent de l'avenir du phare.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTION**

La période de question ouvre à 19h50 et se termine à 20h25

#### **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance mardi 2 août 2011, à 19h30 à la « Town Hall »

#### **8. AJOURNEMENT :**

##### **AJOURNEMENT**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Mme Rita D. Turriff propose que la séance soit ajournée à 20h27

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre, secrétaire